

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 09 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le neuf mai

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2017

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, Mme DELATTRE QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. ALBORGHETTI Francis a donné pouvoir à M. DUMOULIN André, M. CHEVEREAU Laurent a donné pouvoir à Georges BELET

ABSENTS (sans pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme GEFFROY Marie-Jeanne

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- PARTICIPATION DES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2017
- JURY D'ASSISES 2018
- ELECTIONS LEGISLATIVES : MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DES 11 ET 18 JUIN 2017
- I.H.T.S. POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX ELECTIONS 2017
- REMPLACEMENT D'UN AGENT FAISANT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE
- PENAP : PROPOSITION DE PERIMETRE SUR LA COMMUNE
- FETE DE LA MUSIQUE, ROSÉ NUITS D'ÉTÉ
- DIVERS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter trois dossiers à l'ordre du jour :

- S.M.B.A. : contribution définitive des communes associées
- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - PARCELLE A409
- BUDGET PRIMITIF 2017 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EN OPERATION D'ORDRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES ET RECETTES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les trois ajouts.

SYNDICAT MIXTE BEAUJOLAIS AZERGUES S.M.B.A. : CONTRIBUTION DÉFINITIVE DES COMMUNES ASSOCIÉES

Monsieur le Maire dit à l'assemblée que le SMBA a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette de recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des Impôts et à l'article L.2331-3 du CGCT.

Il informe les conseillers que la part aux charges du Syndicat incombant à la commune s'élève à 14 753 euros pour l'année 2017. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se

prononcer sur le type de versement, sachant que le budget primitif voté en mars dernier ne prévoyait pas ce montant dans ses crédits budgétaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la totalité de la participation pour 2017.

Cette présente décision ne fera pas l'objet d'une délibération.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG - PARCELLE A ACQUERIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intervention du géomètre qui a rendu son document d'arpentage ainsi que le procès-verbal de délimitation suivante :

Situation ancienne

contenance 8a38ca

Situation nouvelle

Désignation provisoire - A - Commune de Marcilly d'Azergues : 4a67ca

Désignation provisoire - B - : du propriétaire actuel 3a79ca.

Il souligne que le rendez-vous chez notaire devrait avoir lieu très prochainement.

BUDGET PRIMITIF 2017 : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EN OPERATION D'ORDRE - SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Délibération 2017/17

Monsieur le Maire rappelle la convention de mandat signée en 2015 entre la Commune et SEMCODA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et dit que les articles 11-12 et 13 prévoient que le maître d'ouvrage : Commune, versera au mandataire : SEMCODA, des avances selon décompte faisant apparaître :

- le montant cumulé des dépenses supportées par le mandataire pour le compte du Maître d'ouvrage
- le montant de l'avance nécessaire pour couvrir la période à venir.

Il dit que le budget primitif 2017 voté en mars prévoit les crédits nécessaires à l'opération d'investissement « construction d'un groupe scolaire » permettant de mandater les avances à la SEMCODA qui règle en lieu et place du maître d'ouvrage toutes les dépenses liées à cette opération mais qu'il est nécessaire parallèlement d'ouvrir budgétairement des opérations dites d'ordre en section d'investissement « dépenses et recettes » pour émettre les écritures budgétaires permettant la lisibilité entre les avances versées à SEMCODA pour abonder les besoins de trésorerie de l'opération et les paiements effectués par eux pour le compte de la Collectivité.

Il propose et met aux voix la décision modificative suivante :

Désignation « construction groupe scolaire »	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
CHAPITRE 041 D 2313		500 000.00 €		
TOTAL DEPENSES CHAP 041		500 000.00€		
CHAPITRE 041 R 237				40 000.00 €
CHAPITRE 041 R 238				460 000.00 €
TOTAL RECETTES CHAP 041				500 000.00 €
Total	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL GENERAL		500 000.00 €		500 000.00 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **valide** les mouvements de crédits susvisés,

- **charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION DES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2017

Délibération 2017/18

Monsieur le Maire rappelle les formats d'insertion et les tarifs de 2016.

Il souligne le travail accompli par M. TISOPULOT Patrick qui, a obtenu un nombre important d'insertions publicitaires permettant de couvrir, une fois de plus, les frais engagés pour la conception et l'impression du bulletin municipal.

Monsieur le Maire demande à Monsieur TISOPULOT de bien vouloir confirmer à l'assemblée la proposition de la commission communale « RELATION INFORMATION » concernant les tarifs à appliquer en 2017.

Monsieur TISOPULOT dit que le souhait de la commission serait de maintenir les formats et les tarifs 2016 sur l'année 2017, à savoir :

* encart publicitaire insertion format 1 page :	350	euros
* encart publicitaire insertion format 1/2 page :	200	euros
* encart publicitaire insertion format 1/4 page :	125	euros
* encart publicitaire insertion format 1/8 page :	85	euros
* encart publicitaire insertion format 1/16 page :	60	euros

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de reconduire les formats d'insertion et les tarifs 2016 sur l'année 2017, suivant énumération ci-dessus ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

JURY D'ASSISES 2018

Monsieur le Maire fait part du tirage au sort des jurés d'assises 2018. Trois électeurs de la liste électorale ont été tirés au sort. Les personnes concernées seront informées par courrier.

ELECTIONS LEGISLATIVES : MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DES 11 ET 18 JUIN 2017

Monsieur le Maire rappelle les deux scrutins qui se dérouleront les : 11 juin pour le 1^{er} tour et 18 juin pour le 2^{ème} tour, il précise que les bureaux seront ouverts de 8 h à 18 h.

Il remet aux conseillers un tableau à compléter selon leurs disponibilités : les tranches horaires seront 8 à 10 h / 10 h à 12 h / 12 h à 14 h / 14 h à 16 h / 16 h à 18 h.

INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX ELECTIONS 2017

Vu le travail administratif qu'engendre la mise en place et le bon déroulement des élections présidentielles et législatives 2017, Monsieur le Maire demande à l'assemblée

de bien vouloir l'autoriser à rémunérer le temps de travail accompli par la secrétaire de mairie en heures supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rémunérer le temps de travail accompli par la secrétaire de mairie en indemnité horaire pour travaux supplémentaires en application de la délibération 2016/33 du 12 juillet 2016.

REMPLACEMENT D'UN AGENT FAISANT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle que l'un des deux agents de voirie ne fera plus partie des effectifs au 30 juin 2017. Deux emplois au sein de la collectivité : **garde champêtre** et **adjoint technique** seront à pourvoir.

Il fait savoir que Madame le Maire de MORANCÉ est sur le point de déclarer une nouvelle embauche dans la filière de police municipale voire de garde-champêtre pour une durée hebdomadaire correspondant à un temps incomplet. La commune de BELMONT a exprimé son souhait d'employer ce même agent à hauteur de 30 % du mi-temps restant ; il soumet donc au conseil à ce que la commune se positionne pour convenir avec MORANCE d'une mise à disposition par convention de son agent à hauteur de 20 % d'un mi-temps.

Monsieur le Maire évoque la nécessité d'embaucher un agent de voirie et des espaces verts pour une durée hebdomadaire proche d'un mi-temps ; dans un premier temps, un CDD lui semble opportun tant que la « commune nouvelle » n'est pas créée ; il propose au conseil de recruter un agent contractuel au même grade de la filière technique à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une durée d'un an, renouvelable une fois, qui pourrait éventuellement aboutir sur un CDI si la « commune nouvelle » en recense le besoin.

PENAP : PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire dit que dans le cadre de la mise en place de périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) engagée sur le territoire de la Plaine des Chères, le Département a transmis une boîte à outils pour démarrer un travail de définition de ces périmètres à chacune des communes.

Ce dossier a été transféré à la commission communale d'urbanisme qui s'est réunie pour étudier l'ensemble des documents fournis. Une ébauche de périmètre a été faite et sera soumise, le 18 mai prochain, à l'avis de Madame PELLA, chargée du projet PENAP au Département.

FÊTE DE LA MUSIQUE, ROSÉ NUIT D'ÉTÉ

La parole est donnée à M. PAGANO François. L'organisation de cette fête arrêtée au 24 juin se réalisera à l'identique de celle de l'an dernier. Les membres de la commission « culture » et du comité des fêtes sont sur le point de finaliser la réalisation d'un flyer dont la diffusion est prévue fin de semaine. Le groupe de musique « SHERAF » et le prestataire pour la sonorisation, l'éclairage ont été retenus.

DIVERS

*** Mairie : fermeture du secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 26 mai 2017 en raison du pont de l'Ascension.

*** Mutuelle intercommunale proposée par la CCBPD**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a décidé de lancer la création d'une mutuelle intercommunale sur un périmètre incluant déjà les communes de Anse, Lozanne, Châtillon d'Azergues, Belmont d'Azergues, Chessy les Mines, Pommiers, Alix, Marcy, Frontenas, Légnay et la Commune nouvelle Val d'Oingt. Notre commune n'en fera pas partie puisque MARCILLY fait partie de la Mutuelle des Monts d'Or (M.T.R.L.).

*** Construction d'un groupe scolaire : chauffage**

Monsieur le Maire dit qu'il reste toujours dans l'attente de plusieurs propositions de chauffage de la part de l'agence 2BR et de SEMCODA. Il reste également dans l'attente du dépôt du permis de construire des immeubles.

*** Chats errants**

Délibération 2017/20

Monsieur le Maire dit que la SPA de Lyon agit concrètement sur le terrain depuis de nombreuses années pour contribuer à la stérilisation de chats errants afin d'éviter leur prolifération. *Ce service doit faire l'objet de la mise en place d'un partenariat de stérilisation signé entre la commune et la SPA ; il ne concernera que les chats non identifiés, sans propriétaire ou « détenteur », vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Il n'aura pas vocation à régir :*

- les situations relevant de la responsabilité d'un propriétaire ou « détenteur » de chats domestiqués ou apprivoisés, que ces animaux soient identifiés ou non ;
- les situations concernant des chats ayant élu domicile sur une propriété privée.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le partenariat proposé.

Un communiqué à ce sujet a été réceptionné en mairie. Il demande à ce que cette information soit communiquée aux administrés via le p'tit bull'tin.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1 - Intercommunalité

CCBPD : réunion « petite enfance »

Madame GEFROY Marie-Jeanne donne une simple information sur les inscriptions en crèche : 2 demandes Marcilloises, 1 inscription acceptée sur « les Chères » et 1 portée sur liste d'attente.

2 - Syndicats

Néant

3 - Commissions

Commission « urbanisme » : réunion du 09 mai 2017

Nombre de dossiers examinés : 04

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (03)

DP 69.125.17.F0013

ZONE UA

Réfection toiture

Dossier reçu le 14/04/2017

Date d'expiration du délai d'instruction 14/06/2017

Dossier envoyé aux ABF le 20/04/2017, en attente de réponse.

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Déclaration acceptée mais elle attend l'avis des ABF.

DP 69.125.17.F0014

ZONE UI

Réfection toiture

Dossier reçu le 04/05/2017

Date d'expiration du délai d'instruction 04/07/2017

Dossier envoyé aux ABF le 05/05/2017, en attente de réponse.

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler.

DP 69.125.17.F0015

ZONE NH

Rénovation et élargissement entrée de la propriété et pose d'un portail

Dossier reçu le 09/05/2017

Date d'expiration du délai d'instruction 09/06/2017

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler.

PERMIS D'AMENAGER (01)

PA 69.125.16.F0002

ZONE UC

Réception des pièces complémentaires demandées par la CCBPD (plan de composition du lotissement modifié)

Pièces complémentaires reçues le 14/04/2017 envoyées à la CCBPD le 23/04/2017

Notification du délai d'instruction des nouvelles pièces (4 mois à compter du 14/04/2017)

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler.

4- Autres

ECOLE : Réunion pour la création d'un Conseil Municipal d'Enfants : 13 avril 2017

Madame GEFROY Marie-Jeanne informe l'assemblée qu'à l'issue de cette réunion, 8 enfants ont été élus et le 11 mai prochain à 16 h 30, le Conseil Municipal d'Enfants procédera à l'élection de leur maire et de deux adjoints. Chacun recevra une médaille et une carte d'élu nominative.

Elle dit que le 13 mai, tous les Conseils Municipaux d'Enfants seront réunis à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour une réunion d'échanges et d'expériences de chacun. Ils auront en charge de trouver une idée de collecte au profit de l'UNICEF.

Monsieur TISOPULOT donne l'état d'avancement de la fiche d'action « Réfléchir aux moyens d'assurer une jonction des chemins longeant l'Azergues avec ceux des communes voisines de Civrieux d'Azergues et des Chères » : la première passerelle est finalisée et le chantier de la deuxième passerelle est programmé les 19 et 20 mai prochains.

Madame DEROBERT-MASURE Josette informe les conseillers que la plantation des fleurs est programmée au 11 mai.

Monsieur BLANCHON Frédéric dit que les rochers ont été installés à proximité du stade pour empêcher le stationnement de caravanes.

Madame GOUBEAU Ghislaine demande aux élus de donner leurs articles pour le 10 juin, la distribution du p'tit bull'tin étant prévue en juillet.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 juin 2017 à 20 h 30

Mardi 11 juillet 2017 à 20 h 30

CCAS

Mardi 13 juin 2017 à 19 h 45

Prochaines réunions à prévoir

Commission « voirie » : mercredi 07 juin 2017 à 18 h 30 en mairie

Commission « urbanisme » : mardi 13 juin 2017 en mairie, horaire à définir

Commission « relation-information » : vendredi 16 juin 2017 à 18 h 30, réunion de hameau « Place des Tilleuls »

Fin de séance : 21 h 50